



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs pour la campagne 2020-2021 où la présence du Castor ou de la Loutre est avérée dans le département de Loire-Atlantique et où l'utilisation des pièges de catégorie 2 est interdite

Le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs pour la campagne 2020-2021 où la présence du Castor et de la Loutre est avérée dans le département de Loire-Atlantique et où l'utilisation des pièges de catégorie 2 est interdite a été mis à la disposition du public sous format électronique sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ainsi que sous format papier dans les services de la préfecture et dans les sous-préfectures.

Le public pouvait faire valoir ses observations au cours de la période se déroulant du 31 mai au 20 juin 2020 inclus, par voie électronique ou par courrier.

Aucune remarque n'a été soulevée.